

Département de Seine et Marne
COMMUNE DE SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX
Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2023

Par convocation en date du douze décembre deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux s'est réuni lundi dix-huit décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, à la Mairie.

ORDRE DU JOUR :

- Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Le Maire,
Laurence MIFFRE-PERETTI.



L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Jean les Deux Jumeaux se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Laurence MIFFRE-PERETTI, Maire de la Commune de Saint Jean les deux Jumeaux.

Date convocation :
12.12.2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Jean les Deux Jumeaux, par convocation en date du douze décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Laurence MIFFRE-PERETTI, Maire de la Commune de Saint Jean les deux Jumeaux.

Date Affichage :
12.12.2023

Etaient présents :

Nombre Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Pouvoirs : 00
Votants : 15

Madame Laurence MIFFRE-PERETTI, Maire, Madame Isabelle CARDON, Monsieur Jean-Paul FAIPOUX, Adjoint au Maire, Mesdames Brigitte HACHE, France-Lise LOCKEL, Stéphanie VERWEEN, Juliette MENDES RIBEIRO, Denise RYCKAERT, Nathalie DAGUET, Messieurs Lucantonio TALLARIDA, Jean-Marc FABRY-CASADIO, Christophe RIBEIRO, Eric SCHNEUWLY, Franck PLU et Yves PAINOT.

Madame Brigitte HACHE a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du P.V. du Conseil Municipal du 07 novembre 2023.

Madame le Maire expose que le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 07 novembre 2023 a été envoyé à chaque conseiller et qu'aucun retour n'a été fait en mairie. Madame le Maire demande s'il y a des remarques depuis.

Juliette MENDES RIBEIRO précise qu'il est noté qu'elle a dit que les DGS étaient pour les communes de – de 2000 habitants. Il a été répondu que la personne étant à ce poste avait les diplômes pour assurer ces fonctions.

Laurence MIFFRE-PERETTI rappelle qu'elle a dit qu'elle le savait bien, que le document concerné était un document interne et que c'était pour valoriser la personne à l'intérieur de la mairie qui a la fonction de secrétaire de mairie qui est exactement le même rôle qu'un DGS dans une commune de plus de 2000 habitants. C'était pour la valoriser en interne sachant bien entendu qu'elle n'a pas le salaire qui correspond à un DGS.

Juliette MENDES RIBEIRO : je maintiens que ce n'est pas ce qui a été dit.

Deuxième point était sur le fait que j'aurais dit : je ne pense pas avoir effectué de commentaires sur la façon dont elle gère ses heures de CCAS car je n'en sais rien mais j'ai dit que c'était possible que pour un temps plein mais que à partir du moment où ça pose difficulté à la fonction de temps plein il y a redire...

Laurence MIFFRE-PERETTI : ce que je peux dire est que Sophie fait son temps de secrétariat de mairie, que le secrétariat de CCAS elle le fait le soir et le mercredi. Et en plus embaucher quelqu'un sur cette partie reviendrait beaucoup plus cher à la mairie.

Juliette MENDES RIBEIRO : 3^{ème} point j'ai signalé que les conditions générales du contrat d'assurance de la commune ne m'ont pas été transmises et que ça n'a pas été indiqué dans le procès-verbal.

Madame Ribeiro déclare souhaiter enregistrer les conseils municipaux désormais.

Arrivée de Madame Stéphanie VERWEEN à 18H35.

Le Procès-verbal de la séance du 07 novembre 2023 est approuvé dans sa rédaction première.

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Madame le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions du code de la fonction publique.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, en raison d'un avancement de grade au titre de l'année 2023.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 19 décembre 2023, pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie.

- Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code de la fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 3^{ème} alinéa de l'article L332-14 susvisé, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

*Juliette MENDES RIBEIRO : j'aimerais savoir à partir de quelle date cet avancement va prendre effet ?
Laurence MIFFRE-PERETTI : janvier 2024 en fait il y a un retard et la personne aurait pu en bénéficier à partir de 2023.*

Juliette MENDES RIBEIRO : pourquoi cet avancement n'a pas été fait en 2022 ?

Laurence MIFFRE-PERETTI : parce que le Centre de Gestion vient de s'en rendre compte et n'a pas envoyé les documents en temps et en heure.

Juliette MENDES RIBEIRO : est-ce qu'il va y avoir, ce qui serait logique un rattrapage ?

Laurence MIFFRE-PERETTI : non ce n'est pas possible.

Juliette MENDES RIBEIRO : y a-t-il d'autres personnes promouvables ?

Laurence MIFFRE-PERETTI : oui une personne.

Juliette MENDES RIBEIRO : cela fait une charge supplémentaire pour la commune.

Laurence MIFFRE-PERETTI : oui 60 euros brut par mois seulement une augmentation de 39,38 euros de plus pour la personne.

Juliette MENDES RIBEIRO : le poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe reste-il ouvert ?

Laurence MIFFRE-PERETTI : il y aurait une délibération pour le fermer mais il n'y a pas d'intérêt à le fermer car c'est plus compliqué à le rouvrir. Ce n'est pas pour ça qu'il sera utilisé.

France-Lise LOCKEL : si je comprends bien il y a beaucoup de travail, le poste sera vacant...

Laurence MIFFRE-PERETTI : on ne va pas embaucher quelqu'un sur ce poste ça impacterait vraiment le budget de la commune et il n'y a personne qui sur la commune peut prétendre à ce poste-là.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec :

11 voix « POUR » : Laurence MIFFRE PERETTI, Brigitte HACHE, Nathalie DAGUET, Isabelle CARDON, Stéphanie VERWEEN, Denise RYCKAERT, Jean-Paul FAIPOUX, Lucantonio TALLARIDA, Franck PLU, Jean-Marc FABRY-CASADIO, Yves PAINOT ;

2 voix « CONTRE » : Juliette MENDES RIBEIRO et Eric SCHNEUWLY ;

2 « ABSTENTIONS » : Christophe RIBEIRO et France-Lise LOCKEL.

D'ADOPTER la proposition du Maire ;

DE MODIFIER le tableau des emplois ;

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

DIT que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 19 décembre 2023 ;

Juliette MENDES RIBEIRO a demandé à rajouter un point sur le compostage :

Isabelle CARDON rappelle l'historique du compostage

- Distribution de flyers sur la commune
- 1^{ère} réunion publique novembre 2022
- Enquête préalable sur les habitants du bourg afin de connaître les personnes intéressées, celle-ci a été dépouillée par la mairie et l'association de la Brie des Jardins
- Rapprochement de Daniel Durand de covaltri qui gère la distribution des composteurs
- 2^{ème} réunion publique le 12 mai 2023
- Rapprochement de la Brie des Jardins et Valortri en soutien logistique
- Inauguration des bacs en octobre 2023 en présence de Valortri et de Covaltri
- Une sensibilisation au compostage par la Brie des Jardins

16 foyers utilisent actuellement le composteur.

Question de Juliette MENDES RIBEIRO : pourquoi les composteurs sont fermés ?

Isabelle CARDON : 3 raisons

- On ne met pas n'importe quoi dedans d'où l'obligation d'une formation.
- Seuls ceux qui alimentent le compost peuvent en bénéficier.
- On s'est fait voler les copeaux de bois.

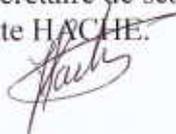
Eric SCHNEUWLY : pour une valeur de combien ?

Isabelle CARDON : ce n'est pas la valeur mais le besoin de copeaux pour alimenter le compost

Tout le monde a accès au composteur en s'inscrivant à la mairie.

L'an deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures huit, le dix-huit du mois de décembre, Madame Laurence MIFFRE-PERETTI, Maire de Saint Jean les Deux Jumeaux lève la séance.

La Secrétaire de séance,
Brigitte HACHE.



Le Maire,
Laurence MIFFRE-PERETTI.

